

HAÏTI

nouvelles
images d'

EDITORIAL

février 2009 – n°73

Les images d'Haïti, la presse nous envoie presque toujours les mêmes. Nous essayons, mois par mois, de vous transmettre des paroles neuves, des points de vue différents ou des expériences toniques venues d'Haïti. Aujourd'hui, nous sommes à la frontière entre Haïti et la France, au lieu où les avions arrivent, où les passagers descendent, venus d'ailleurs, avec ou sans les bons papiers, les bonnes adresses, la bonne langue, la bonne information.

Outre l'existence des zones d'attente dans les aéroports français et l'emboîtement de contrôles policiers et administratifs auxquels sont soumis les migrants, ce qui nous a intéressé réside dans le fait que des membres du personnel d'Air France ont, en 1989, été choqués des conditions d'hébergement des étrangers dans leur aéroport. Ils ne s'y sont pas résignés, mais, en citoyens et en hommes, ils ont décidé d'y mettre le nez avec les organisations de défense des droits de l'homme. Ils ont créé ensemble, pour cela, l'ANAFE (Association Nationale d'Assistance aux Frontières pour les Étrangers) et, depuis, des militants assistent les personnes placées dans les zones d'attente des aéroports. Pas assez nombreux ? A nous, à vous d'y aller voir.

« Ne circulez pas, il y a quelqu'un à voir... »

Ce lundi, 26 janvier, en début d'après-midi, la responsable de l'ANAFE frappe à la porte du CHF¹ pour demander s'il est possible de lui fournir les coordonnées d'un interprète créole haïtien/français. Et elle nous raconte.

En visite dans la zone d'attente de l'aéroport d'Orly ce jour, parmi la dizaine de

personnes descendues d'avions et placées là, la militante de l'ANAFE a remarqué une femme haïtienne, seule, très maigre, l'air fatigué et ne parlant pas français. Il demande quelle est sa situation à un agent de la police aux frontières (PAF) qui a fait le contrôle d'entrée : « Au vu de ses papiers, elle n'est pas admise à entrer en France, lui répond-il, elle est donc placée en zone d'attente ».

La zone d'attente est un espace physique créée, en 1992, dans les ports, les aéroports et les

¹ Le CHF se situe dans une maison d'associations appelée le CICP. L'Anafé et le CHF sont « voisins » dans cette maison. Objectifs et activités de l'Anafé : voir page 4.

gares ouvertes au trafic international. Cet espace maintient les étrangers à la frontière : le temps que la PAF contrôle et clarifie leur situation : passeport et visa en règle, possession de l'ensemble des documents nécessaires à l'entrée d'un étranger en France (certificats d'hébergement, motif du voyage, montants des frais de séjour en poche, soit 59 euros par jour, garantie de rapatriement, couverture de maladie etc...).

Quand ces documents présentés ne conviennent pas, l'étranger est, une fois sur deux (dès qu'un avion est disponible), renvoyé sur les lieux de son embarquement, même si ce n'est pas son pays d'origine et même s'il s'agit de mineurs isolés... Ce refus d'entrée sur le sol français est en principe notifié par écrit et implique la présence d'un interprète qui est, à Orly et pour les créolophones, un membre du personnel de l'aéroport ou un agent de la PAF.

Comme cette femme haïtienne (appelons-la Mme H) n'est pas admise, au vu de ses papiers, la militante de l'ANAFE lui explique ses droits. Comme elle ne peut donner en français, ni ses motifs de voyage ni expliquer sa situation, l'intervention d'un interprète est donc urgente et indispensable. Le Collectif Haïti de France donne aussitôt les coordonnées d'un interprète pour l'ANAFE.

Le mardi, le bénévole de l'ANAFE retourne à Orly, appelle l'interprète par téléphone et, ensemble, au regard de sa situation, ils aident sur demande de Mme H à enregistrer une « demande d'asile à la frontière » auprès de la police. Ils lui expliquent qu'elle va avoir, ensuite, un entretien avec un officier de protection de l'OFPRA (Office Français de Protection des Réfugiés et des Apatrides). Cet entretien lui permettrait de justifier cette demande avec précision. En fait, l'entretien a lieu aussitôt. Il se fait par téléphone en trio : l'officier de l'OFPRA-Division Office Asile à la Frontière, dans son bureau ; un interprète de l'OFPRA, seul de son côté et Mme H dans une petite pièce de la zone d'attente, surveillée par un officier de police.

Le lendemain mercredi, la demande d'asile est rejetée. L'officier de l'OFPRA a estimé que Mme H faisait des déclarations trop sommaires sur les agressions dont elle se plaignait et qu'elle semblait peu impliquée politiquement. Cet avis de l'OFPRA avait été transmis aussitôt au Ministère de l'Immigration qui avait tranché : refus. L'étranger ainsi débouté, peut faire un recours dans les 48 heures qui suivent le rejet, ce recours est suspensif (et le seul

à l'être). Le maintien en zone d'attente ne peut alors excéder huit (8) jours.²

Comment vit-on ces huit jours, à Orly ? La zone d'attente est une grande pièce avec des banquettes comme dans toute salle d'attente d'aéroport. Des toilettes et des distributeurs de boissons ainsi qu'une cabine téléphonique. La nuit, les « résidents » dorment à l'hôtel Ibis voisin. Apparent confort. Deux militants associatifs (l'un de l'ANAFE, l'autre du GAS) ont pu vérifier, lors d'une visite surprise, ce dont certains se plaignaient : les portes des chambres restent ouvertes la nuit, la lumière allumée et, selon les personnes maintenues, le réveil se fait à 5h du matin pour rejoindre la salle de jour. Deux repas sont servis par jour. Mme H a alterné, pendant ces quelques jours en zone d'attente, le régime ci-dessus décrit et des hospitalisations ou des passages au service médical de l'aéroport en raison de ses problèmes de santé (forte anémie...).

Dès le jeudi, l'ANAFE, a commencé à préparer avec elle, son recours en essayant de mieux comprendre son engagement politique. Mais Mme H avait une cousine à Paris qui a pu joindre un avocat privé. Cet avocat va prendre en charge le recours, le motiver en droit et en faits et le plaider devant le Tribunal Administratif. Le Tribunal cassera le rejet de la première demande et Mme H pourra rentrer en France avec un sauf-conduit valable huit jours. A charge pour elle pendant les huit jours d'aller à la préfecture et de demander un dossier d'asile.

L'histoire de Mme H à Orly n'est qu'une histoire (chanceuse) parmi beaucoup d'autres. Il y a, en France métropolitaine et dans les DOM-TOM, une centaine de zones d'attente. La plus importante, de très loin, est celle de Roissy où passent 96% des demandeurs d'asile. Le Ministère de l'Immigration et de l'Identité nationale en a fait la vitrine des zones d'attente. Le fonctionnement y est bien huilé. Fait unique en France, il y a un bâtiment d'hébergement qui est très correct, un bureau pour les associations et pour les interprètes. L'ANAFE a, depuis 2004, une convention de présence quotidienne cette zone d'attente. Les officiers de l'OFPRA sont sur les lieux.

² Si elle n'a pas été refoulée immédiatement, toute personne en zone d'attente doit au bout de 4 jours de présence, passer devant le Juge des Libertés et de la Détention. Celui-ci contrôle la décision de la PAF et la procédure. Le juge n'a rien trouvé d'illégal dans la détention de Mme H. lors de son passage le vendredi.

Les conditions de vie dans ces zones se sont plutôt améliorées, elles sont un peu moins mauvaises qu'elles ne l'étaient, mais le problème des migrations a changé : désormais les contrôles au départ sont tels que les gens ont beaucoup plus de mal à quitter leur pays. Ils sont pourtant encore nombreux à tenter leur chance. Nombreux sont, par exemple, les Haïtiens dont les parents vendent leurs biens, qui s'endettent ou qui paient des sommes, pour eux, considérables. Souvent il faut payer grassement un « racketeur », un passeur « rencontré », pour avoir un passeport d'emprunt qui sera récupéré à l'arrivée. La petite entreprise très bien organisée des racketteurs ne connaît pas la crise.

Mme H a eu une chance exceptionnelle, elle était là juste au moment où le bénévole de l'ANAFE était présent (ce qui est occasionnel à Orly). Elle a pu passer une étape.

L'ACTUALITE DU MOIS

Elections sénatoriales

Des élections partielles auront lieu le 19 avril pour renouveler 12 sièges de sénateurs. Le CEP doit valider les candidatures et rencontre des difficultés : en effet deux ailes du parti Lavalas ont déposé des candidatures concurrentes. Le CEP a demandé au ministère de la justice d'examiner les statuts des partis, la loi électorale et le décret régissant le fonctionnement des formations politiques afin de résoudre les difficultés.

Le 13 février, le CEP a publié la liste des 65 candidats admis à participer aux élections. Aucun des 16 candidats des 2 listes concurrentes de Fanmi Lavalas n'a été retenu car ils sont considérés comme n'ayant pas l'attestation de leur parti. Ont été éliminés légalement les candidats ayant eu des ennuis avec la justice. Cette décision, qui aboutit en fait à l'élimination des candidats lavalas, a suscité des protestations des membres de lavalas et aussi des Etats-Unis et du Canada.

Budget 2008/2009

Le gouvernement a présenté son projet de budget pour 2008-2009 qui s'élève à 100 milliards de gourdes (1,95 milliards d'euros). Les sénateurs ont interrogé les ministres de l'économie et de la planification et la commission des finances du sénat a décidé de suspendre ce projet qu'elle a jugé incohérent et pas assez réaliste. La discussion avait buté sur la question de la hausse des taxes sur les communications téléphoniques.

Après les sénateurs, les députés, à leur tour, ont rejeté le projet de budget. Les députés ont également demandé du gouvernement de fournir le rapport qui était prévu sur l'utilisation des sommes mises dans le

Mais quelle sera sa vie en France ? Une fois admise sur le sol français en tant que demandeur d'asile, il lui faudra franchir toutes les arcanes des procédures administratives. Obtiendra-t-elle le statut de réfugiée ?

Cette France, cet ailleurs rêvé devient si souvent un ailleurs cauchemar. Si on lui oppose un refus, peut-être ira-t-elle grossir le nombre des sans-papiers, vivant dans une grande précarité et dans un stress quotidien engendré par le besoin de trouver les moyens de survivre sans avoir le droit de travailler régulièrement et par la nécessité d'éviter à tout prix la police.

Une question se pose à nous autres, citoyens du monde, à nous autres solidaires ici et en Haïti : comment leur faire savoir ce qui si souvent les attend, comment aider à ce qu'ils n'aient plus envie, plus besoin de quitter leur terre

plan d'urgence (200 millions de dollars = 156 millions d'euros). Dans le projet de budget, les députés remarquent un écart entre les priorités décidées et les moyens financiers prévus ; ainsi l'agriculture ne recouvre que 10 %, l'éducation 6 %, l'environnement 1% alors que les infrastructures atteignent 39%.

Autres priorités gouvernementales oubliées

L'état civil ne figure guère dans les priorités. Or le GARR rappelle que « l'identification des citoyens est une des responsabilités de l'Etat » qui devrait en garantir le bon fonctionnement sur la durée.

Autre souci : celui de prévenir les effets des désastres naturels en reboisant une partie d'Haïti. Le ministre de l'environnement met en place un programme de reboisement pour passer de 1,5 à 10% la couverture forestière d'Haïti. Il souhaite aussi introduire des énergies alternatives pour remplacer le charbon de bois et le pétrole.

Le niveau du salaire minimum, qui est de 70 gourdes (1,37 euros) depuis plusieurs années, devrait être ajusté en cas d'inflation. Le code du travail prévoit cet ajustement, mais les gouvernements successifs n'avaient rien fait. Les députés ont voté, le 5 février, une proposition de loi portant le salaire journalier minimum à 200 gourdes (3,91 euros) pour 8h de travail.

Relations Internationales.

Le président Préval était en visite aux Etats-Unis. Hilary Clinton, chef de la diplomatie étasunienne l'a reçu le 5 février. Il lui a principalement demandé de renforcer la lutte contre le trafic de drogue qui transite partout pour entrer aux E.U.

Des membres du personnel naviguant de la ligne aérienne d'Air France à Roissy, choqués par l'absence de base légale à l'enfermement des étrangers aux frontières s'organisent en 1989 et créent avec les organisations de défense des droits de l'Homme l'Anafé. Il s'agit d'un collectif réunissant vingt-deux (22) organisations.

Un **double objectif** est alors fixé:

- Assurer une présence effective auprès des étrangers non-admis aux frontières ou en attente d'une décision d'admission au titre de l'asile (autorisation depuis 1995).
- Exercer une pression auprès des pouvoirs publics afin que le sort réservé aux étrangers aux frontières soit respectueux tant du droit français que des conventions internationales ratifiées par la France. Exemple : l'Anafé

demande une présence permanente gratuite d'avocats en zones d'attente.

L'Anafé dispose de **10 cartes de visiteurs**, elles sont nominatives, attribuées pour 3 ans sans limitation du nombre de visites. Les militants visiteurs bénévoles jouent un rôle d'observation et d'assistance juridique. Treize autres associations possèdent également 10 cartes de visites chacune. C'est un travail prenant et malheureusement les associations n'arrivent pas à mobiliser assez de militants pour toutes les zones d'attente.

Coordonnées

Anafé - 21 ter, rue Voltaire - 75011 Paris
Tél/Fax : 01.43.67.27.52 - Permanence juridique : 01.42.08.69.93. Email : contact@anafe.org - Site Internet : www.anafe.org

HAÏTI EN FRANCE : AGENDA

- ✓ Du 2 février au 6 mars, Toulouse (31) : L'Association Amitié et Solidarité avec Haïti organise une exposition - vente d'art naïf haïtien : 170 toiles et une vingtaine de boss métal et de l'artisanat. Adresse: Atrium de la Caisse Régionale d'Assurance Maladie (CRAM) - 2, rue Georges Vivent. Horaire : de 8 h 30 à 16 h. Contact : 05 61 54 16 48(le soir) ou 06 62 45 90 34.
- ✓ 27 février, Paris : les associations Pour Haïti et Maison d'Haïti ont l'honneur de vous inviter à 19h à la présentation - vente par Louis-Philippe DALEMBERT de son dernier livre « Le Roman de Cuba ». Lieu : Maison D'Haïti, 16 Rue BISSON, 20e. Contacts : 01 64 56 11 07
- ✓ 28 février, Cavaillon (84) : L'association Cavaillon-Kavayon vous invite à bal costumé avec animations, crêpes, oreillettes et cidre, le 28 février à partir de 20 h à la salle des fêtes de Plan d'Orgon (qui se trouve de l'autre côté du pont sur la Durance) Puis le 04 mars, elle tiendra son Assemblée Générale. Lieu : salle Bouscarle. Contact : 04 90 32 20 94
- ✓ 21 mars, Simandre (71) : L'association Coeur de Haïti organise son Assemblée Générale à 14 heures. Adresse : Salle associative de Simandre. Contact : Jean-Pierre TOMBO 03 85 40 29 61 ou coeur.de.haiti@wanadoo.fr
- ✓ 21 mars, Marseille (13) : Soirée KOMPA avec le groupe Bel Reelax Izly and Damoguez à 21 :00. Lieu : 162 Bv Mireille Lauze 13010 Marseille ; organisée par le Fanatiks Club. PAF :20 EUROS. Contact : 06 18 04 17 03

(Pour l'actualité d'Haïti en France, nous soumettre des dates, rendez-vous sur www.collectif-haiti.fr, rubrique Agenda)

LE COLLECTIF HAÏTI DE FRANCE - CHF

Les OSI françaises ensemble pour interpeller le M. des Affaires Etrangères Français

Treize organisations de solidarité internationale qui travaillent avec des partenaires haïtiens (dont CCFD – Terre Solidaire, AVSF, CHF etc...) se rassemblent régulièrement dans un espace de concertation et de plaidoyer appelé « Espace Partenariats Franco-Haïtien ». Leur dernière action a été d'adresser une lettre commune au Ministre des Affaires Etrangères et au Secrétaire d'Etat chargé de la Coopération et la Francophonie, pour leur rappeler, entre autre, l'importance de repenser la relance de la politique agricole haïtienne au cœur du Document Cadre de

Partenariat (DCP) entre la France et Haïti. En effet, ce document fixe la coopération entre la France et Haïti. Pour lire cette lettre, se référer sur le site du CHF : www.collectif-haiti.fr

Michel Barnier en Haïti

Le Ministre de l'Agriculture français s'est rendu récemment en Haïti, notamment pour lancer un programme intitulé « Je pense à Haïti », mené en coopération avec le ministère haïtien de l'agriculture et avec le concours de la Commission européenne. Le CHF, ainsi que d'autres organisations, ont été sollicitées pour participer à la concertation concernant la mission d'identification du projet.

Nouvelles Images d'Haïti est un bulletin du Collectif Haïti de France

21 ter, rue Voltaire - 75011 Paris - Tél : 01 43 48 31 78

contact@collectif-haiti.fr / www.collectif-haiti.fr